



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN SITUATION D'ALERTE SÉCHERESSE DU SECTEUR « VANNE AMONT »

Troyes, le 24 juin 2022

À ce jour, la France compte 47 départements ayant pris des mesures de restriction des usages de l'eau (au-delà du niveau de vigilance).

Pour le département de l'Aube, malgré les épisodes faiblement pluvieux de ces derniers jours, le cumul des précipitations reste déficitaire par rapport aux normales, en particulier au nord et à l'ouest du département.

Les prévisions météorologiques à court et moyen terme en ce qui concerne la pluviométrie et les températures ne laissent pas présager d'améliorations significatives de la situation hydrologique.

Au regard des tendances météorologiques et de la situation d'étiage précoce de la Vanne, Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube, vient de placer le bassin de la Vanne amont, en situation d'alerte sécheresse.

Le mercredi 22 juin 2022, plusieurs limitations provisoires des usages de l'eau sont entrées en vigueur, notamment :

- l'interdiction d'arroser les pelouses, les massifs fleuris, les jardins, les potagers et les terrains de sport, entre 11 h et 18 h ;
- l'interdiction d'arroser les espaces verts, à l'exception des plantations de moins de 1 an ;
- l'interdiction de remplir les piscines privées à l'exception de chantier et remise à niveau ;
- l'interdiction de laver les véhicules à titre privé et à domicile ;
- l'interdiction de remplir des plans d'eau, à l'exception des usages commerciaux ;
- la limitation maximale des risques de perturbation des milieux aquatiques dans le cas de la réalisation de travaux dans les cours d'eau ;
- la mise en place d'une surveillance accrue des rejets des stations d'épuration ;
- la réduction des quotas d'eau destinés à l'irrigation des surfaces agricoles.

L'ensemble des dispositions à mettre en œuvre sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans l'Aube, à l'adresse internet :

<https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Ressource-en-eau/Secheresse>.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

